



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)  
J0K 1C0  
(450) 755-4782  
(450) 755-4784  
info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 705-2016, pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2016, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil, tenue le lundi 14 décembre 2015, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 4<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2016.**

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4<sup>e</sup> jour de janvier 2016, entre 8 h et 16 h.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour de janvier 2016.*

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim